

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

## NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2024

### I. La section de fonctionnement

#### LES DEPENSES

DEPENSES	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
O11 Charges à caractère général	2 415 595,91 €	2 641 974,39 €	2 656 703,10 €	3 049 482,30 €	2 954 174,78 €
O12 Charges de personnel	3 656 097,72 €	3 830 307,03 €	3 993 305,53 €	4 224 000,00 €	4 014 497,62 €
65 Charges de gestion courante	1 028 755,38 €	1 057 478,89 €	982 429,62 €	938 895,00 €	934 389,42 €
O14 Atténuation de produit	1 167 619,64 €	1 200 560,23 €	1 253 935,47 €	1 185 974,00 €	1 185 617,15 €
66 Charges financières	39 472,57 €	38 032,17 €	73 830,46 €	72 600,00 €	65 565,64 €
67 Charges exceptionnelles	5 845,45 €	15 386,17 €	14 285,59 €	6 300,00 €	2 585,32 €
68-6878 Provisions semi budgétaire	0,00 €	16 980,00 €	- €	- €	- €
022-DEPENSES IMPREVUES	0,00 €	0,00 €	- €	- €	- €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>8 313 386,67 €</b>	<b>8 800 718,88 €</b>	<b>8 974 489,77 €</b>	<b>9 477 251,30 €</b>	<b>9 156 829,93 €</b>
6521-Subvention équilibre budget annexe ZAE Foncière	0,00 €	29 941,22 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042- Amortissements / cessions	399 759,85 €	321 970,44 €	482 292,74 €	471 559,55 €	459 440,50 €
O23 Virement section investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	992 094,06 €	0,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 713 146,52 €</b>	<b>9 152 630,54 €</b>	<b>9 456 782,51 €</b>	<b>10 940 904,91 €</b>	<b>9 616 270,43 €</b>

#### Chapitre 011 Charges à caractère général d'un montant de 2 954 174,78€ (+11,20 % par rapport au CA 2023) :

Les principales évolutions qui expliquent cette variation sont les suivantes :

- + 104 454,58 de combustibles et maintenance des installations de chauffage, du fait de la rigueur climatique plus marquée que la dernière période de chauffe et de l'achat du gaz à prix fixe à un PEG de 75,48 (pour mémoire PEG moyen annuel de 40 en 2023 et PEG moyen annuel de 112 en 2022) pour la période de février 2024 à juin 2025, ceci malgré le plan d'économie d'énergie efficient (-20 % de gain énergétique en 2023 pour mémoire);
- + 21 270,98 € d'électricité pour le chauffage des bungalows pendant les travaux de rénovation énergétique et d'accessibilité de l'école intercommunale d'Oëlleville ;
- + 14 489,02 € pour la création de la régie du service de restauration scolaire de l'école intercommunale d'Oëlleville pour la rentrée 2024 (compensé en recette par les communes du Xaintois sous la forme d'attributions de compensation) ;
- + 22 619,86 € pour les actions du CTEAC (Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle) notamment du fait de la résidence de territoire (subventions à 70%) intitulé « les jeux de ficelle » à Harol, Dompaire et Ville sur Illon ;
- + 29 828,47 € pour le CTL (Contrat Territoire Lecture) de la médiathèque intercommunale (subventions à 50% de la DRAC) ;
- + 9 632,75 € liés à la maintenance et à l'entretien courant des stades intercommunaux ;
- + 9 686,30 € liés à la maintenance et à l'entretien courant de la piscine intercommunale ;
- + 11 900 € liés à la mise en place du dispositif Colos Apprenantes à destination des jeunes du territoire (subventions à 95% DSDEN) ;
- + 5 476,38 € liés à la maintenance et à l'entretien courant des crèches intercommunales ;
- + 18 000 € pour le SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation énergétique) (années 2022 et 2023) facturé par la CAE (Communauté d'Agglomération d'Epinal) ;

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

- + 15 000 € pour la réalisation d'un projet de territoire réalisé par la SCALEN ;
  - + 5 157,16 € pour l'individualisation électrique des lots de copropriétés de la CCMD au centre d'activités de l'Aéropôle Sud Lorraine ;
  - + 9 847,82 € liés à la maintenance et à l'entretien courant des zones d'activités économiques ;
  - + 27 888 € de travaux d'urgences sur l'aire de stockage des déchets verts suite aux intempéries de cet été sur la zone d'activités économiques Saint Maurice ;
  - + 7 200 € de réalisation d'une esquisse de réaménagement global de la voirie de la zone d'activité sur la zone d'activités économiques Saint Maurice ;
  - + 9 000 € pour le stand à la Foire Internationale de Metz ;
  - + 10 080 € d'études préalables du réseau de chaleur (financé à 50% par la commune de Mirecourt) ;
  - + 20 713,10 € de commande de sacs jaunes ;
  - + 16 329,60 € de pose d'enrobés à la déchèterie intercommunale ;
  - + 42 998,96 € d'entretien matériel pour le service de collecte des ordures ménagères ;
  - + 16 557,64 € de transport et de traitement des ordures ménagères ;
  - + 11 543,41 € liés aux interclasses et aux haut-le-pied du transport scolaire ;
- 
- - 25 770,73 € d'électricité du fait de la baisse des coûts suite au groupement de commande du Grand Nancy et à une légère baisse des consommations (735 MWh en 2023 et 713 MWh en 2024), malgré une somme de 72 897,70 € d'électricité payée sur 2024 et correspondant à des factures de 2023 ;
  - - 5 977,80 € de Fonds d'insertions des personnes handicapées ;
  - - 76 785,37 € liés à la location des bungalows pour les travaux de rénovation énergétique et d'accessibilité de l'école intercommunale d'Oëlleville (facture payée en 2023) ;
  - - 5 833,54 € de charges liées à la vente du Pti'Xaintois en 2023 ;
  - - 29 030,01 € pour le musée de la lutherie et de l'archèterie (nouvelle exposition en 2023 pour les 50 ans) ;
  - - 12 869,92 € pour l'aire d'accueil des gens du voyages (travaux exceptionnels en 2023 d'individualisation des réseaux d'eaux) ;
  - - 15 000 € d'honoraire de la CCI (Chambre de commerce et d'industrie) pour la mise en place d'un club d'entrepreneurs ;

## **Chapitre 012 Frais de Personnel d'un montant de 4 014 445,62 € (+0,53 % par rapport au CA 2023)**

Ces dépenses sont constituées des frais de personnel des agents titulaires, non titulaires et des remboursements des mises à disposition de personnels.

Les principales évolutions qui expliquent cette variation sont les suivantes :

- Les éléments contextuels (loi de Finances 2024, diverses annonces gouvernementales, etc.) :
  - Revalorisation de 5 points d'indices pour tous les agents au 1<sup>e</sup> janvier 2024 : + 37 000 € ;
  - Application du 2<sup>e</sup> dégel du point d'indice sur une année complète : + 13 500 € ;
  - Hausse des assurances « risques statutaires » : taux passant de 4,4% à 6,52% (+ 46,84%) :  
+ 47 155€ (hausse de la sinistralité et des cotisations) ;
  - Hausse des cotisations au Centre de Gestion des Vosges : + 7 000 € ;
- Les éléments internes :
  - Organisation en régie directe du service périscolaire et restauration scolaire à l'école de Oëlleville :  
+ 60 000 € ;
  - GVT (Glissement Vieillesse Technicité) : + 87 500 € ;
  - Départs d'agents et remplacements d'agents non réalisés immédiatement : - 230 000 € ;

## **Chapitre 65 Charges de gestion courante d'un montant de 934 388,42 € (-4,89 % par rapport au CA 2023)**

Ces dépenses sont principalement constituées par les subventions aux associations, les contributions aux structures partenaires et les indemnités et formations des élus (132 032,54 €).

Les principales évolutions qui expliquent cette variation sont les suivantes :

- + 58 357,40 € de subventions aux 3 crèches intercommunales ;
- + 10 835 € de subventions aux associations ;
- + 34 961,34 € d'achats de récupérateurs d'eau de pluie (opération neutre) ;
- + 6 874 € de cotisation à l'EPTB ;
- + 21 000 € de remboursements aux Syndicats et communes pour les transports des scolaires (au chapitre 011 en 2023) ;

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

- - 13 413,77 € de subvention aux Foyer Ruraux du fait de la mise en place de la régie du service de restauration scolaire et périscolaire de l'école intercommunale d'Oëlleville pour la rentrée 2024 ;
- - 6 615 € d'admissions en non valeurs de redevances de collecte des ordures ménagères ;
- - 173 501 € de participations communales pour la gestion des eaux pluviales dans les réseaux unitaires versées au budget annexe assainissement ;

## **Chapitre 014 Atténuation de produit d'un montant de 1 185 617,15 € (-5,45 % par rapport au CA 2023)**

Ces dépenses sont constituées par le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR = 195 274 €), les Attributions de Compensation (AC) versées aux communes (969 546,63 €).

A noter en 2023, le dégrèvement exceptionnel (60 868 €) suite à la réforme taxe d'habitation du fait de l'augmentation de ladite taxe en 2018.

A noter en 2024, 20 796,52 € de remboursements à la DDFIP suite à des régularisations : 12 717 € liés à la non-affectation de la dynamique de TVA 2024, 6 270 € liés à des régularisation de taxe GEMAPI.

## **Chapitre 66 Charges Financières d'un montant de 65 565,64 € (-11,197% par rapport au CA 2023)**

Ces dépenses sont constituées par le remboursement des intérêts des emprunts, dont les ICNE (intérêts courus non échus).

## **Chapitre 67 Charges exceptionnelles d'un montant de 2 585,32 €**

Ces dépenses sont constituées par des annulations diverses de titres sur exercices antérieurs.

**TOTAL DES DEPENSES REELLES 2024 : 9 156 829,93 euros**

## **Chapitre 042 Amortissements et cessions d'un montant de 459 440,50 €**

**Soit un TOTAL des dépenses de Fonctionnement 2024 de**

**9 616 270,43 euros**

(=9 156 829,93 € + 459 440,50 €)

## LES RECETTES

RECETTES	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
70 Produit des services du domaine	846 858,12 €	1 139 040,61 €	1 741 789,29 €	1 316 403,00 €	1 364 573,80 €
73 Impôts et taxes	5 340 211,33 €	5 704 675,25 €	6 233 953,91 €	4 279 732,00 €	4 249 349,46 €
731 Impositions directes				2 100 477,00 €	2 134 783,00 €
74 Dotations et participations	2 481 737,12 €	2 417 010,25 €	2 695 806,97 €	2 437 468,00 €	2 555 558,18 €
75 Autres produits gestion courante	141 468,15 €	56 430,07 €	64 457,64 €	119 149,00 €	93 236,67 €
77 Produits exceptionnels	80 014,87 €	33 250,96 €	115 358,19 €	31 573,00 €	70 673,28 €
78-7815-Reprise provision semi budgétaire	73 056,14 €	14 156,13 €	- €	- €	- €
O13 Atténuation de charges	301 356,94 €	426 976,10 €	188 623,25 €	36 490,00 €	73 129,86 €
76 Produits financiers	0,66 €	0,06 €	6 052,50 €	19 740,00 €	22 395,40 €
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>9 264 703,33 €</b>	<b>9 791 539,43 €</b>	<b>11 046 041,75 €</b>	<b>10 341 032,00 €</b>	<b>10 563 699,65 €</b>
O42 -777 quote part des subventions transférées	109 929,75 €	121 082,75 €	137 874,08 €	148 859,55 €	134 778,77 €
<b>Excédent : 002</b>	<b>2 856 041,53 €</b>	<b>3 090 199,73 €</b>	<b>3 267 158,02 €</b>	<b>3 861 457,14 €</b>	<b>3 861 457,14 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 230 674,61 €</b>	<b>13 002 821,91 €</b>	<b>14 451 073,85 €</b>	<b>14 351 348,69 €</b>	<b>14 559 935,56 €</b>

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

## **Chapitre 70 Produits des services du domaine d'un montant de 1 364 573,80 € (-21,66 % par rapport au CA 2023)**

Ces recettes sont principalement constituées par :

- les remboursements de personnels du budget annexe Assainissement pour 21 622,94 € ;
- les remboursements des communes pour le service intercommunal de secrétaires générales de mairie pour 168 008,41 € ;
- le service périscolaire de l'école d'Oëlleville 14 003,70 € (septembre à décembre 2024) ;
- les équipements culturels intercommunaux (227 512,97 €, dont 120 633,88 € pour le cinéma RIO, 43 280€ pour l'école de musique intercommunale, 38 207,39 € pour le musée de la lutherie et 11 437,40 € pour le musée de la musique mécanique) : + 2 325,26€ par rapport au CA 2023 ;
- les équipements sportifs intercommunaux (essentiellement la Piscine : 182 853,80€) : +13 641,23 € par rapport au CA 2023 ;
- le service ordures ménagères (redevances et autres produits : 684 633,60 €). A noter en 2023 une recette exceptionnelle de 435 974 € de redevances d'enlèvement des ordures ménagères, du fait de la non-facturation du SICOTRAL en 2022. Soit - 405 577,43 € par rapport au CA 2023.

**Nouveauté de la nomenclature M57 : le chapitre 73 est scindé en chapitre 73 et chapitre 731 (voir ci-dessous) :**

## **Chapitre 73 Impôts et Taxes d'un montant de 4 249 349,46€ (+ 15,88 % par rapport au CA 2023)**

Ces recettes sont principalement constituées par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (1 348 872 €), d'une fraction de TVA de l'Etat au titre de la compensation de la Taxe d'Habitation supprimée (946 670 €), d'une fraction de TVA de l'Etat au titre de la compensation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) supprimée (495 394 €), de la taxe GEMAPI (200 121€) de la taxe de séjour (39 261,55€), du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC : 322 964 €) et de l'attribution de compensation versée par la commune de Mirecourt au titre des transferts de charges et des services communs (896 066,91 €).

Les principales évolutions qui expliquent cette variation sont les suivantes :

- + 56 092 € de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) du fait de la revalorisation des bases d'imposition de 3,9 % ;
  - + 31 212,34 € d'attribution de compensation versée par la commune de Mirecourt au titre des transferts de charges et des services communs ;
  - + 13 195,21 € de taxe de séjour ;
  - + 495 394 € de fraction de TVA de l'Etat au titre de la compensation de la CVAE supprimée (ce montant était affecté au chapitre 731 en 2023)
- 
- - 13 336 € de fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) ;

## **Chapitre 731 Impositions directes d'un montant de 2 134 783 € (-16,84 % par rapport au CA 2023)**

Ces recettes sont principalement constituées par les taxes foncières (647 329 €), de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) (947 827 €), de la taxe d'habitation additionnelle (39 893 €), de la Taxe sur les surfaces commerciales (TaSCom) (186 930€) et des IFR (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux) (302 604 €).

Les principales évolutions qui expliquent cette variation sont les suivantes :

- + 26 736 € de taxes foncières du fait de la revalorisation des bases d'imposition de 3,9 % ;
  - + 62 721 € de CFE du fait d'une revalorisation des bases d'imposition de 3,9 % ;
  - + 11 303 € de Taxe sur les surfaces commerciales (TaSCom) ;
  - + 9 318 € de rôles complémentaires ;
  - + 18 609 € d'IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux) ;
- 
- - 12 170 € taxe d'habitation additionnelle ;
  - - 51 303 € de rôles complémentaires de l'année 2023 ;
  - - 497 960 € de fraction de TVA de l'Etat au titre de la compensation de la CVAE supprimée (ce montant est affecté au chapitre 73 en 2024)

## **Chapitre 74 Dotations, Subventions et Participations d'un montant de 2 555 558,18 € (-5,20% par rapport au CA 2023)**

Ces recettes sont principalement constituées par la dotation globale de fonctionnement (1 172 023 €), la

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

compensation de l'Etat du fait de la mesure de diminution de moitié des taxes foncières des établissements industriels (486 349€) et d'autres compensations, subventions et participations diverses.

Les principales évolutions qui expliquent cette baisse sont les suivantes :

- + 35 144 € de dotation globale de fonctionnement ;
  - + 23 304 € de compensation de l'Etat du fait de la mesure de diminution de moitié des taxes foncières des établissements industriels (réduction de moitié de la valeur locatives) ;
  - + 11 200 € de subvention pour les colos apprenantes ;
  - + 41 702,87 € de participations de la Région et des communes extérieures à la CCMD pour l'interclasse et la gestion des accompagnateurs scolaires (affecté au chapitre 013 les années antérieures) ;
  - + 5 268 € de subvention de la CAF pour le périscolaire de l'école d'Oëlleville ;
  - + 138 943,76 € de subventions pour les Maisons France Services (affecté au chapitre 013 les années antérieures) dont 73 943 € au titre de l'année 2023 ;
  - + 32 500 € de subvention pour l'atelier des luthiers ;
  - + 20 124 € de subvention pour les actions du Musée de la Lutherie ;
- 
- - 173 501 € de participations communales pour la gestion des eaux pluviales dans les réseaux unitaires versées au budget annexe assainissement directement ;
  - - 67 046 € de soutien au tri de CITEO (changement des critères d'attributions) ;
  - - 135 000 € d'aide de l'ADEME pour le poste de chargé de mission environnement et les actions de communications sur la période 2022 à 2024 (aide perçue en intégralité sur 2023) ;
  - - 18 472,22 € d'aides de la CAF pour la ludothèque du fait des travaux de réaménagement ;

## **Chapitre 75 Autres produits de gestion courante d'un montant de 93 236,67 € (+44,65 % par rapport au CA 2023)**

Ces recettes sont principalement constituées par les revenus des locations (7 835,73 €), les recettes des Maisons France Service (8 167,50 €) et par les recettes du service ordures ménagères (6 823,09 €), l'aide LEADER et de l'Agence de l'eau pour l'opération récupérateurs d'eau de pluie (27 557 €)

A noter pour cette année 2024, la restitution par l'association de la crèche les P'tits Diabes d'un excédent des années 2021 et 2022 de 29 890 €.

## **Chapitre 77 Produits exceptionnels d'un montant de 70 673,28 € (-38,74% par rapport au CA 2023)**

Ces recettes sont principalement constituées par des annulations de mandats sur exercices antérieurs, d'admission en non valeur de créances, ainsi que des produits exceptionnels divers (remboursements d'assurances, etc.),

La variation s'explique essentiellement par la cession de la maison du Ptit'Xaintois pour 71 000€ en 2023.

A noter que ces recettes sont variables d'une année à l'autre, notamment en fonction des cessions de parcelles et des remboursements d'assurances.

## **Chapitre 013 Atténuations de charges d'un montant de 73 129,86 € (-61,23 % par rapport au CA 2023)**

Ces recettes sont principalement constituées par les remboursements des assurances des arrêts maladies et accidents de travail des agents. Ces recettes sont variables d'une année à l'autre.

L'importante variation par rapport au compte administratif 2023 s'explique du fait de ;

- la réaffectation des recettes de mise à disposition des personnels du chapitre 013 (atténuation de charges) au chapitre 70 (produits des services) ;
- la réaffectation des recettes de subventions des postes du chapitre 013 (atténuation de charges) au chapitre 74 (dotations et participations).

## **Chapitre 76 Produits financiers d'un montant de 22 395,40 €**

Ces recettes correspondant au placement de trésorerie de 700 000 € (emprunt pour les travaux de rénovation de l'école intercommunale d'Oëlleville) réalisé en 2023.

<b>TOTAL DES RECETTES REELLES 2024 : 10 563 699,65 euros</b>
--

***Soit un excédent des opérations réelles de 1 406 869,72 euros***

*(épargne brute = recettes réelles - dépenses réelles)*

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

## Chapitre 042 Amortissements des subventions d'un montant de 134 778,77 €

Cette opération d'ordre s'équilibre en dépenses d'investissement au chapitre 040.

Soit un déficit des opérations d'ordres de 324 661,73 euros  
(= 459 440,50 € de dépenses d'ordres - 134 778,77 € de recettes d'ordres)

## **RESULTAT COMPTABLE 2024 : 1 082 207,99 euros**

(= 1 406 869,72 € d'excédent des opérations réelles – 324 661,73 € de déficit des opérations d'ordres)

## Chapitre 002 Excédent N-I de 3 861 457,14 €

### **RESULTAT DE CLOTURE 2024 de 4 943 665,13 euros**

=

Excédent de fonctionnement reporté 2023 (Chapitre 002) de 3 861 457,14 €

+

Résultat comptable 2024 de 1 082 207,99 €

## **2. Niveau d'épargne du BUDGET PRINCIPAL**

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
Epargne de gestion	1 122 148,75 €	1 042 022,88 €	990 789,23 €	1 028 852,72 €	2 145 382,44 €	936 380,70 €	1 472 435,36 €
Epargne brute	1 072 786,10 €	997 217,54 €	951 316,66 €	990 820,55 €	2 071 551,98 €	863 780,70 €	1 406 869,72 €
Epargne nette	705 115,15 €	645 256,31 €	598 354,56 €	638 038,06 €	1 689 570,06 €	550 180,70 €	1 091 682,99 €
Epargne nette corrigée	705 115,15 €	645 256,31 €	598 354,56 €	491 038,06 €	1 113 596,06 €	550 180,70 €	1 091 682,99 €

- L'épargne de gestion correspond à la somme des recettes réelles de fonctionnement diminuée des dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette.
- L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion diminuée des intérêts de la dette.
- L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette et des charges pluriannuelles de nos chaudières.
- L'épargne nette corrigée correspond à l'épargne nette diminuée des éventuelles recettes exceptionnelles ou des recettes imputables à des exercices antérieurs.

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

## 3. La section d'investissement

### LES DEPENSES

	BP 2024	REALISE	ENGAGE	TOTAL R+E
CHAP 16 - 1641 - Emprunts	314 200,00 €	315 186,73 €	0,00 €	315 186,73 €
CHAP 16 - 165-711/712 Dépôts et cautionnement	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20-21-23-27-45 : DEPENSES INVESTISSEMENT PAR OP	5 774 913,53 €	3 100 403,42 €	2 290 885,67 €	5 391 289,09 €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>6 090 113,53 €</b>	<b>3 415 590,15 €</b>	<b>2 290 885,67 €</b>	<b>5 706 475,82 €</b>
O40 -139... Subvention d'équipement	135 600,00 €	134 778,77 €	0,00 €	134 778,77 €
O41 -OP Patrimoniales-	150 000,00 €	68 194,00 €	0,00 €	68 194,00 €
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>285 600,00 €</b>	<b>202 972,77 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>202 972,77 €</b>
<b>DEFICIT INV N-1 (001)</b>	<b>72 449,52 €</b>	<b>72 449,52 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>72 449,52 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 448 163,05 €</b>	<b>3 618 562,92 €</b>	<b>2 290 885,67 €</b>	<b>5 981 898,11 €</b>

#### Chapitre 16 Emprunts et dettes d'un montant de 315 186,73 €

Ces dépenses sont constituées par le remboursement en capital des emprunts.

#### Chapitres 20-21-23-27 Dépenses d'investissements par opérations d'un montant de 5 391 289,09 € (dont 2 290 885,67 € de restes à réaliser)

Ces dépenses sont principalement constituées par :

- 2 085 524,74 € pour les travaux sur les équipements sportifs intercommunaux (dont 10 260 € pour la réalisation d'une esquisse du stade d'athlétisme de Mirecourt, 1 955 758,74 € pour les travaux du terrain de football synthétique intercommunal Lucien Scheibel, 91 184,91 € pour le COSEC et 27 162,56 € de matériel et travaux divers) ;
- 31 383,90 € d'acquisition de terrain pour le parking du terrain de football synthétique intercommunal Lucien Scheibel ;
- 36 666,33 € de charges pluriannuelles pour l'ensemble des installations thermiques de la CCMD (parc des chaudières, etc.)
- 1 835 372,99 € pour les travaux de rénovation de l'école intercommunale d'Oëlleville et la création de son restaurant scolaire et 23 711,64 € de matériel et d'équipements divers ;
- 25 606,52 € d'achat de mobiliers, de logiciels et matériel informatique ;
- 140 098,27 € pour le service de collecte des ordures ménagères et déchèteries (dont 10 800 € de mise aux normes de l'assainissement du quai de transit, 24 962,26 € pour l'acquisition d'un véhicule, 66 356,01 de matériel et d'équipements divers, 37 980 € d'étude de tarification incitative) ;
- 559 591,96 € pour la médiathèque intercommunale (428 251,53 € de travaux de restructuration de la médiathèque intercommunale, 12 102,34 € d'achat de matériel informatique, 99 468,73 € d'achat de mobiliers, 19 769,36 € d'achat d'ouvrages) ;
- 9 392,56 € de participation à Vosgelis pour la rénovation de la toiture de médiathèque ;
- 18 813,29 € pour les équipements culturels (instruments, matériels et équipements divers) ;
- 26 341,20 € de mise aux normes sécurité du cinéma Rio ;
- 5 400 € pour le calorifugeage de la pompe à chaleur de la crèche intercommunale de Madegney ;
- 60 480 € d'audit pour la labélisation Climat Air Energie ;
- 256 005,73 € de travaux l'opération d'autoconsommation des ombrières de la piscine intercommunale ;
- 5 700,42 € de signalétique sur les zones économiques intercommunales ;
- 40 000 € d'aides aux entreprises ;

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

- 47 520 € d'étude de transfert de la compétence eau potable ;
- 141 861,02 € de fonds de concours pour les projets d'investissements des communes de la CCMD ;
- 34 707,60 € pour le remplacement de la pompe à chaleur du pôle intercommunal de Dompaire ;
- 3 154,20 € d'extincteurs ;
- 2 000 € d'entrée au capital de Vosges TV.

**TOTAL DES DEPENSES REELLES 2024 : 5 706 475,82 euros**

**Chapitre 040 Subventions d'équipements d'un montant de 134 778,77 €**

Cette opération d'ordre s'équilibre en recettes de fonctionnement au chapitre 040.

**Chapitre 041 Opération patrimoniales d'un montant de 68 194 €**

Cette opération d'ordre s'équilibre en recettes d'investissement au chapitre 041.

**Soit un total des opérations d'ordres de 202 972,77 €**

**Déficit d'investissement N-I d'un montant de 72 449,52 €**

**Soit un TOTAL des dépenses d'investissement 2024 de  
5 981 898,11 euros**

=

Dépenses réelles de 5 706 475,82 euros

+

Opérations d'ordres de 202 972,77 euros

+

Déficit d'investissement N-I de 72 449,52 euros

## LES RECETTES

RECETTES PREVISIONNELLES	BP 2024	CA 2024	RAR 2024	TOTAL R+E
1068 excédent de fonctionnement capitalisé	1 132 834,20 €	1 132 834,20 €	0,00 €	1 132 834,20 €
10 FCTVA (10222-01)	584 500,00 €	434 534,96 €	27 676,95 €	462 211,91 €
10226 - TAXE AMENAGEMENT	3 810,00 €	3 808,70 €	0,00 €	3 808,70 €
13-Subventions investissement	3 061 464,79 €	683 900,01 €	2 270 231,56 €	2 954 131,57 €
16-Emprunt CAF Oelleville	33 160,00 €	19 048,21 €	14 111,79 €	33 160,00 €
024-VENTES CESSIONS	-4 359,55 €	0,00 €	0,00 €	13 259,55 €
OPNI - CHAP 13 (Agence eau)	23 100,00 €	16 170,00 €	6 930,00 €	23 100,00 €
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>4 834 509,44 €</b>	<b>2 290 296,08 €</b>	<b>2 318 950,30 €</b>	<b>4 622 505,93 €</b>
<b>RESULTAT SUR OP REELLES</b>	<b>-1 255 604,09 €</b>			<b>-1 083 969,89 €</b>
O40 - 28 Amortissement des biens/cessions	458 300,00 €	446 180,95 €	0,00 €	446 180,95 €
O41-OP Patrimoniales	150 000,00 €	68 194,00 €	0,00 €	68 194,00 €
040 - 192 - CESSIONS	13 259,55 €	13 259,55 €	0,00 €	13 259,55 €
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>621 559,55 €</b>	<b>527 634,50 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>514 374,95 €</b>
O21 Virement section Fonc.	992 094,06 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 448 163,05 €</b>	<b>2 817 930,58 €</b>	<b>2 318 950,30 €</b>	<b>5 136 880,88 €</b>



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

**Chapitre 1068 Excédents de fonctionnement capitalisé d'un montant de 1 132 834,20 €**

**Chapitre 10 Dotations et fonds divers d'un montant de 462 211,91 €**

Ces recettes sont constituées par le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA).

**Article 10226 Taxe d'aménagement des zones d'activités économiques de 3 808,70 €**

**Chapitre 13 Subventions d'investissement d'un montant de 2 977 231,57 € (dont 2 277 161,56 € de restes à réaliser)**

Ces recettes sont principalement constituées par :

- 9 860,86 € de subventions pour les aides aux particuliers dans le cadre de l'ex-programme d'intérêt général PIG « habiter mieux » ;
- 938 785 € de subventions pour les travaux du terrain de football synthétique intercommunal Lucien Scheibel ;
- 1 487 253,67 € de subventions pour les travaux de la rénovation de l'école intercommunale d'Oëlleville et la création de son restaurant scolaire ;
- 2 655 € de subventions de la Région pour l'achat de matériel pour la couveuse de luthiers ;
- 5 750 € de subventions du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (Fiphfp) pour l'aménagement d'un poste de travail ;
- 21 960 € de subventions pour l'étude de tarification incitative de collecte des ordures ménagères ;
- 414 704,45 € de subventions pour les travaux sur les équipements culturels intercommunaux (dont 15362€ pour l'étude de programmation des musées, 385 238 € pour les travaux de restructuration de la médiathèque intercommunale, 4 996 € pour l'acquisition d'instrument, 4 743,87€ pour la micro-folie, 4 364,58€ pour le cinéma) ;
- 6 570 € de subventions pour le schéma cyclable et l'achat de vélos électriques ;
- 42 336 € de subventions pour l'audit de labélisation Climat Air Energie ;
- 24 256,59 € de subventions pour l'étude du réseau de chaleur ;
- 23 100 € de subventions pour l'étude de transfert de la compétence eau potable.

**Chapitre 16 Emprunt d'un montant de 33 160 €**

Ce montant correspond à prêt à taux 0% de la CAF pour les travaux de rénovation de l'école intercommunale d'Oëlleville.

**Chapitre 024 Ventes et cessions d'un montant de 13 259,55 €**

Ce montant correspond à la cession de 2 camions d'ordures ménagères.

**TOTAL DES RECETTES REELLES 2024 : 4 622 505,93 euros**

**Chapitre 040 Amortissements des biens et des opérations de cessions de 459 180,95 €**

Ces opérations d'ordres s'équilibrent en dépense de fonctionnement au chapitre 042.

**Chapitre 041 Opérations patrimoniales 68 194 €**

**Soit un total des opérations d'ordres de 514 374,95 €**

**Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement d'un montant de 0 €**

**Soit un TOTAL des recettes d'investissement 2024 de  
5 136 880,88 euros**

**=**

**Recettes réelles de 4 622 505,93 euros + Opérations d'ordres de 514 374,95 euros**

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

**Soit un besoin de financement de la section d'investissement 2024 de  
- 845 017,23 euros**

=

Dépenses totales de 5 981 898,1 euros

-

Recettes totales de 5 136 880,88 euros

**Soit un résultat cumulé 2024 de  
4 098 647,90 euros (à reporter au BP 2025)**

=

RESULTAT DE CLOTURE de fonctionnement 2024 de 4 943 665,13 euros

+

Besoin de financement de la section d'investissement 2024 de -845 017,23 euros

## **4. La dette du BUDGET PRINCIPAL**

Emprunt	MONTANT DU PRET	DUREE	PERIODE	Taux	CAPITAL	INTERETS	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2024
Achat ECB Poussay	280 000,00 €	12,5 ANS	du 1/4/2012 au 1/7/2024	Euribor 3 mois 1.051%	10 980,97 €	276,72 €	0 €
Bâtiment OM, crèche Ptits Diabls, FC camping car	1 720 000,00 €	15 ANS	du 1/09/2013 au 1/06/2028	Euribor 3 mois 1.051%	138 306,29 €	11 972,87 €	107 743,17 €
Aire GDV	300 000,00 €	20 ANS	du 25/10/2009 au 25/07/2029	4,39%-TX FIXE	15 000,00 €	3 539,44 €	71 250 €
Bâtiment Dompair	175 625,00 €	20 ANS	du 5/12/2010 au 5/09/2030	2,51%-TX FIXE	9 545,41 €	1 650,51 €	59 772,87 €
Prêt compl. Bâtiment Dompair	354 775,00 €	20 ANS	du 1/2/2011 au 1/11/2030	3,46%-TX FIXE	19 662,50 €	5 029,78 €	128 022,91 €
Piscine interco	1 500 000,00 €	20 ANS	du 31/03/2019 au 31/12/2038	1,44%-TX FIXE	70 061,39 €	16 390,29 €	1 094 347,33 €
Ecole et cantine Oëlleville	1 000 000,00 €	20 ANS	du 31/03/2023 au 31/12/2042	3,05%-TX FIXE	50 000,00 €	28 403,13 €	900 000,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 330 400,00 €</b>				<b>313 516,56 €</b>	<b>67 200,22 €</b>	<b>2 361 136,28 €</b>

**Capital restant dû au 31/12/2024 : 2 361 136,28 €**

**La capacité de désendettement (=encours de dette / épargne brute) serait de 1,68 années.**

Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

## 5. Niveau des taux d'imposition de l'année 2024

- taxe d'habitation : 4,98 % (figée de 2020 à 2022, le taux de TH est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans).
- taxe sur le foncier bâti : **3,72 %** ;
- taxe sur le foncier non bâti : **3,84 %** ;
- cotisation foncière des entreprises unique : **28,29 %** (taux cible de convergence, calculé à partir de la moyenne pondérée des taux de CFE des communes membres de la CCMD) ;
- taxe GEMAPI : **200 000 €** ;
- taxe d'enlèvement des ordures ménagères : **13,30 %**. Ce taux ne concerne pas le territoire des 32 communes incluses dans le périmètre du SICOTRAL.